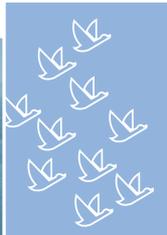
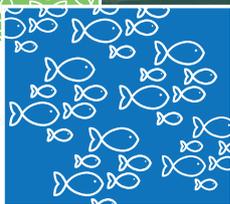


# Portrait des pratiques agricoles dans le littoral du LAC SAINT-PIERRE

Année 2019



Crédit : MFFP

## Contexte

En vue d'améliorer l'agroécosystème du littoral, le projet 2019 – 2023 de l'Union des producteurs agricoles (UPA) « Cohabitation agriculture-faune en zone littorale du lac Saint-Pierre » vise :

- l'appropriation des enjeux écosystémiques du lac Saint-Pierre par les producteurs agricoles qui cultivent dans le littoral;
- l'adoption de pratiques agricoles durables dans le littoral du lac Saint-Pierre favorables à son écosystème.

Dans le cadre du projet, un sondage a été réalisé en 2019 auprès de producteurs cultivant dans le littoral du lac Saint-Pierre afin de dresser un portrait des pratiques agricoles et d'identifier celles à améliorer.

- L'UPA a répertorié 163 entreprises cultivant des superficies en zone littorale du lac Saint-Pierre.
- Des 163 entreprises répertoriées, 84 (52 %) ont accepté de fournir des données dont 36 sont situées dans Lanaudière, 19 en Mauricie, 24 dans le Centre-du-Québec et 5 en Montérégie.
- Les 84 entreprises interrogées cultivent 3 462 hectares (ha) en zone littorale du lac Saint-Pierre, ce qui représente 69 % de l'ensemble des superficies cultivées dans cette zone (5 011 ha).

### Vous trouverez dans ce document...

une brève mise en contexte ainsi que les principaux résultats du portrait des pratiques agricoles dans le littoral du lac Saint-Pierre pour l'année 2019.

## Table des matières

1. INTRODUCTION .....	3
2. PORTRAIT DES ENTREPRISES PARTICIPANTES .....	4
3. ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ .....	6
4. ENTREPOSAGE DES ENGRAIS DE FERME .....	6
5. PRATIQUES AGRICOLES DANS LE LITTORAL DU LAC SAINT-PIERRE .....	7
6. RENDEMENTS DÉCLARÉS .....	13
7. GESTION DE L'EAU .....	14
8. INVENTAIRES FAUNIQUES ET MILIEUX NATURELS .....	15
9. MISE À JOUR DU PORTRAIT 2019 .....	16



## 1. INTRODUCTION

### 1.1 COMMENT LE PORTRAIT A-T-IL ÉTÉ PRODUIT?

- La liste des informations à colliger a été établie en consultant des ressources du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), du Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre ainsi que des quatre fédérations régionales de l'UPA couvrant le territoire du lac Saint-Pierre.
- Pour leurs territoires respectifs, les fédérations régionales de l'UPA ont établi une liste préliminaire des entreprises cultivant dans le littoral du lac Saint-Pierre et les ont contactées, en priorisant celles avec les plus grandes superficies cultivées en zone littorale. Les fédérations régionales de l'UPA ont ensuite procédé à la collecte des informations, principalement entre novembre 2019 et janvier 2020, auprès des entreprises ayant accepté de participer. En tout, 84 des 163 entreprises agricoles répertoriées ont accepté de fournir des données.
- Les informations réunies ont été validées et analysées par la Confédération de l'UPA, laquelle a produit le rapport. Celui-ci a été révisé par le MAPAQ et par le comité directeur du projet.

### 1.2 NOTES IMPORTANTES

- Les questions du sondage visaient à obtenir un portrait des pratiques agricoles et des rendements des cultures généralement retrouvées dans le littoral du lac Saint-Pierre. Cependant, les conditions météo et les résultats des récoltes pour l'année 2019 pourraient avoir influencé les réponses des producteurs. L'année 2019 a été une année particulièrement dure en raison de la crue printanière très importante et des conditions humides lors des semis et des récoltes. Rappelons que la collecte de données a été réalisée entre novembre 2019 et janvier 2020 principalement.
- Les résultats du portrait sont présentés sur la base des entreprises interrogées (84). Lorsque le nombre de répondants au sondage est moindre que 84, le nombre d'entreprises ayant fourni les informations est spécifié.
- Du fait que les entreprises avec les plus grandes superficies cultivées dans le littoral ont été ciblées en priorité pour participer à ce sondage, les résultats pourraient être moins représentatifs des entreprises ayant de petites superficies.



## 2. PORTRAIT DES ENTREPRISES PARTICIPANTES

### INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES AYANT PARTICIPÉ AU SONDAGE

Entreprises cultivant dans le littoral ayant participé au sondage (n <sup>bre</sup> )	84 Soit 52 % de l'ensemble des entreprises qui cultivent dans le littoral
Superficies cultivées en zone littorale par les 84 entreprises ayant participé au sondage	3462 ha Soit 69 % des superficies cultivées dans l'ensemble du littoral
Entreprises avec une production végétale (n <sup>bre</sup> )	84
Superficies totales cultivées hors et dans le littoral	21 155 ha
Superficies cultivées dans le littoral	3462 ha Soit 16 % des superficies cultivées par ces entreprises
- En propriété	73 %
- En location	27 %

### 2.1 TERRES CULTIVÉES

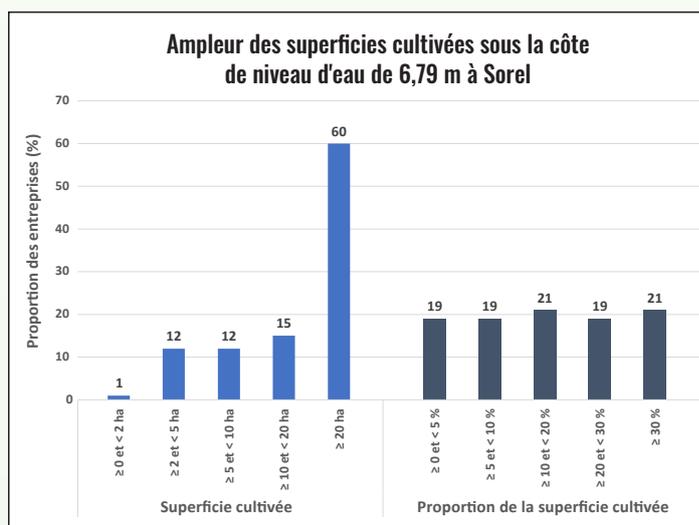
#### Répartition des superficies cultivées

Répartition selon les **superficies** cultivées dans le littoral :

- 13 % des entreprises ont 5 ha et moins
- 12 % des entreprises ont entre 5 ha et 10 ha
- 15 % des entreprises ont entre 10 ha et 20 ha
- 60 % des entreprises ont des superficies supérieures à 20 ha

Répartition selon la **proportion** des superficies cultivées dans le littoral :

- 38 % des entreprises ont moins de 10 % de leurs superficies dans le littoral
- 21 % des entreprises ont entre 10 et 20 % de leurs superficies dans le littoral
- 40 % des entreprises ont plus de 20 % de leurs superficies dans littoral





## 2.2 PRODUCTIONS ANIMALES

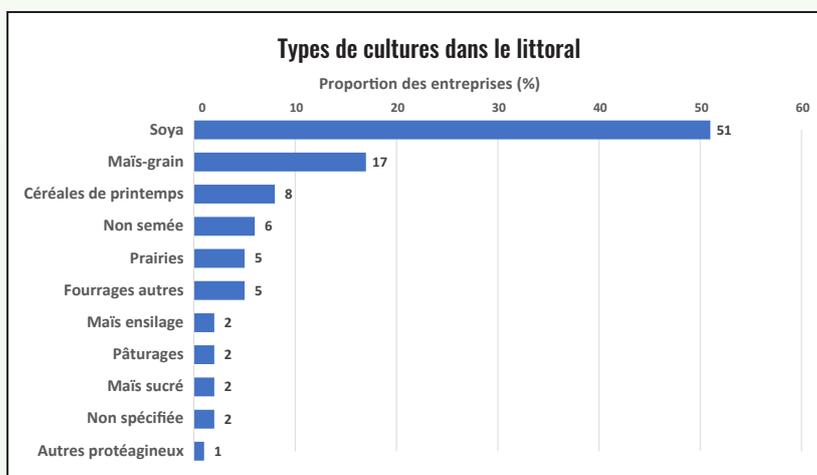
### Pour les entreprises interrogées :

- 37 entreprises ont une production animale :
  - 59 % en production laitière (22)
  - 24 % en production bovine (9)
  - 16 % en production porcine (6)
  - 11 % en production avicole (4)

## 2.3 PRODUCTIONS VÉGÉTALES EN ZONE LITTORALE (SELON LES CULTURES RÉELLEMENT EFFECTUÉES EN 2019)

### Pour les entreprises interrogées :

- En 2019 les cultures principales sont :
  - 51 % soya
  - 17 % maïs-grain
  - 8 % céréales de printemps



Habituellement, le maïs occupe une plus grande proportion de la superficie en culture. La crue printanière importante, en 2019, a favorisé des cultures pouvant être semées plus tard comme le soya.

En complément d'information, en 2014 par rapport à 1964, il y avait dix fois moins de superficies en cultures pérennes et quatre fois plus de cultures annuelles. Cette évolution des superficies pourrait s'expliquer par :

- la diminution du nombre d'entreprises avec une production animale dont les fourrages sont nécessaires à l'alimentation;
- la spécialisation des entreprises agricoles dans la culture du maïs et du soya, notamment.

### 3. ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ

Les entreprises agricoles ont la possibilité d'être accompagnées par des conseillers dans différents domaines. Le service-conseil est un élément important leur permettant d'améliorer leurs pratiques agricoles.



#### Pour les entreprises interrogées :

- 100 % pour la fertilisation
- 99 % pour l'élaboration d'un plan agroenvironnemental de fertilisation
- 99 % en phytoprotection
- 93 % en production végétale (ex : suivi au champs)
- 95 % pour les semences

Pour tous les domaines de services-conseils documentés, la majorité des entreprises fait affaire avec des conseillers agricoles travaillant pour des fournisseurs d'intrants.

Nombre d'entreprises ayant fourni ces informations : entre 75 et 84.

*La grande majorité des producteurs agricoles questionnés fait appel à des conseillers agricoles pour divers aspects agronomiques liés aux productions végétales de leur entreprise. Ils peuvent ainsi obtenir des informations leur permettant d'améliorer leurs pratiques agricoles.*

### 4. ENTREPOSAGE DES ENGRAIS DE FERME

L'entreposage adéquat des engrais de ferme est important pour limiter les risques de contamination de l'eau.

#### Pour les entreprises interrogées :

- Toutes les structures d'entreposage et amas au sol sont situés hors du littoral

Nombre d'entreprises ayant fourni ces informations : 84

*L'absence de structures d'entreposage et d'amas au sol en zone littorale permet de limiter la contamination ponctuelle de l'eau.*

## 5. PRATIQUES AGRICOLES DANS LE LITTORAL DU LAC SAINT-PIERRE

### 5.1 ROTATION DES CULTURES

La rotation des cultures, comparativement à la monoculture, permet d'améliorer la qualité du sol, de réduire les problématiques phytosanitaires et d'agir positivement sur les rendements. La présence de prairies dans la rotation apporte ces mêmes avantages tout en offrant un milieu propice à la reproduction des poissons lors des inondations du printemps.

#### Dans le littoral, pour les entreprises interrogées :

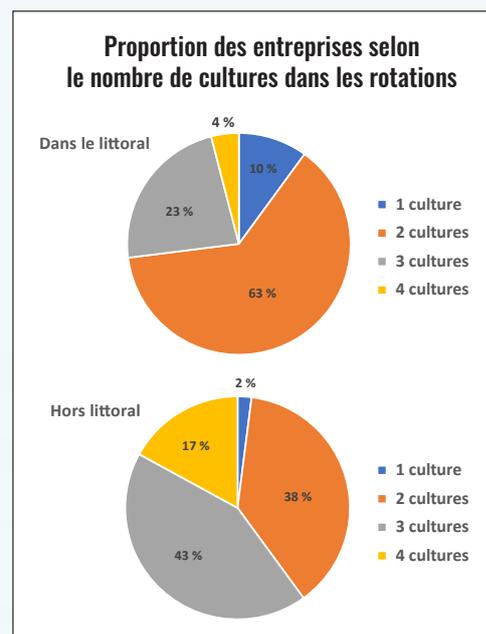
- 63 % utilisent des rotations à 2 cultures composées majoritairement de maïs et de soya
- 23 % utilisent des rotations de 3 cultures
- 4 % utilisent des rotations de 4 cultures
- Plus d'entreprises pratiquent la monoculture dans les parcelles en zone littorale que hors littoral
- Pour 3 entreprises, des prairies sont cultivées en continu

Nombre d'entreprises ayant fourni ces informations : 82.

#### Hors littoral, pour les entreprises interrogées :

- 38 % utilisent des rotations à 2 cultures composées majoritairement de maïs et de soya
- 43 % utilisent des rotations de 3 cultures
- 17 % utilisent des rotations de 4 cultures

Nombre d'entreprises ayant fourni ces informations : 82.



*Les conditions du littoral (crue printanière) semblent être un facteur limitatif pour la diversité des cultures pouvant y être pratiquées, notamment les cultures pérennes (ex.: prairies) et celles devant être semées tôt au printemps (ex.: petites céréales). Les rotations sont principalement à base de maïs et de soya, deux cultures qui sont adaptées aux crues printanières.*





## 5.2 PRAIRIES ET PÂTURAGES

Les cultures de type « prairies et pâturages » offrent un couvert végétal qui permet de protéger le sol de l'érosion, améliorent la qualité du sol et fournissent un habitat adapté à certains besoins de la faune (ex.: nidification des oiseaux, reproduction de poissons (perchaude)).

### Dans le littoral, pour les entreprises interrogées :

- En 2019, 18 entreprises cultivent des parcelles en prairie et 3 des parcelles en pâturage
- Pour les prairies :
  - Les entreprises qui cultivent généralement les prairies, 11 entreprises indiquent qu'elles sont nécessaires à l'alimentation du troupeau
  - Des pratiques favorables à la faune sont appliquées : 9 entreprises tiennent compte de la nidification des oiseaux lors de la gestion des coupes et 12 laissent 30 cm de végétation à l'automne sous la cote de niveau d'eau de 6,2 m à Sorel
  - Le nombre de coupes de foin est plus limité qu'en dehors du littoral : 2 au lieu de 3
- L'alpiste roseau est le plus souvent mentionné comme l'espèce qui survit le mieux aux conditions du littoral
- 11 entreprises commercialisent le foin produit
- 6 entreprises mentionnent le marché équin comme débouché
- 12 entreprises considèrent le foin comme appétant pour les animaux tandis que 5 le considèrent comme peu ou pas du tout appétant

Nombre d'entreprises ayant fourni ces informations : 84.

*Dans le cadre d'autres activités du projet « Cohabitation agriculture-faune en zone littorale du lac Saint-Pierre » de l'UPA, les producteurs ont identifié plusieurs obstacles additionnels à la culture des prairies dans le littoral :*

- *le foin produit dans le littoral n'est pas appétant pour les animaux réitérant ainsi la réponse obtenue auprès de 5 entreprises interrogées.*
- *les crues printanières apportent des quantités importantes de sédiments et de débris qui se déposent sur le foin. La première coupe de foin se trouve notamment affectée. Également, les crues peuvent apporter des matières comme du bois et des objets métalliques qui sont dangereux pour l'équipement de récolte et les animaux.*
- *étant donné que les entreprises sont majoritairement spécialisées dans la culture de maïs et de soya et que pour certaines, les superficies situées dans le littoral sont minimes, elles ne détiennent ou n'ont pas accès facilement à la machinerie spécialisée pour la culture du foin.*



## 5.3 TRAVAIL DU SOL

Les types de travaux du sol peuvent avoir un impact majeur sur la qualité du sol et aussi sur le risque d'érosion hydrique provoqué par les crues printanières. Ainsi, le travail du sol automnal devrait être limité afin de maintenir une surface avec un couvert végétal ou des résidus de culture.

### Dans le littoral, pour les entreprises interrogées :

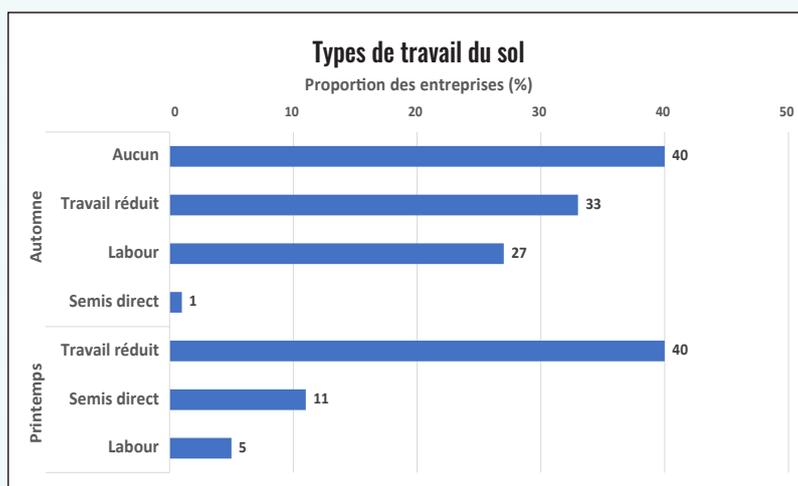
- **À l'automne**

- 40 % ne pratiquent aucun travail du sol
- 33 % pratiquent le travail réduit
- 27 % effectuent du labour

- **Au printemps**

- 40 % pratiquent le travail réduit
- 16 % pratiquent le semis direct et le labour (très peu)

Nombre d'entreprises ayant fourni ces informations : 84<sup>1</sup>.



*Une bonne proportion des producteurs du littoral (40 %) ne travaille pas le sol à l'automne. Cette pratique permet de limiter les pertes de sols et de résidus de fertilisants et de pesticides pouvant se retrouver dans l'eau. Cependant, 27 % labourent encore leurs champs à l'automne : les producteurs enfouissent les résidus de cultures afin d'éviter qu'ils soient entraînés en amas au printemps par la crue.*

<sup>1</sup> Bien que des données ont été obtenues pour toutes les entreprises participantes, les résultats pour le travail du sol au printemps suggèrent que des informations sont manquantes pour un certain nombre d'entreprises ayant participé au sondage.

## 5.4 COUVERTURE DU SOL

Les méthodes de couverture du sol, comme les intercalaires et les engrais verts, permettent la réduction de l'érosion du sol par rapport à des cultures comme le maïs et le soya cultivées seules. Cet avantage limite le lessivage des résidus de culture et des matières fertilisantes dans les plans d'eau. Les couvertures du sol favorisent également la qualité des sols et l'augmentation des rendements des cultures.

Par ailleurs, les prairies comme méthode de couverture du sol fournissent un habitat adapté à certains besoins de la faune (ex. : nidification des oiseaux, reproduction de poissons (perchaude)).



### Dans le littoral, pour les entreprises interrogées :

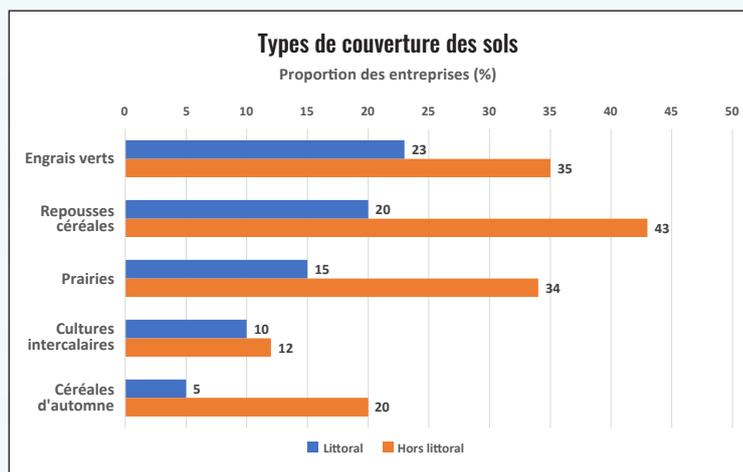
- 23 % utilisent des engrais verts
- 20 % utilisent des repousses de battage de céréales
- 15 % utilisent des prairies
- 10 % implantent des cultures intercalaires
- 5 % font l'utilisation des céréales d'automne

Nombre d'entreprises ayant fourni les informations : entre 82 à 84.

### Hors littoral, pour les entreprises interrogées :

- 35 % utilisent des engrais verts
- 43 % utilisent des repousses de battage de céréales
- 34 % utilisent des prairies
- 12 % implantent des cultures intercalaires
- 20 % font l'utilisation de céréales d'automne

Nombre d'entreprises ayant fourni les informations : entre 82 à 84.



De façon générale, les pratiques de couverture du sol sont moins utilisées dans le littoral que sur les superficies hors littoral. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que :

- les céréales d'automne et les espèces fourragères généralement utilisées pour les prairies ne survivent pas aux crues printanières qui surviennent dans le littoral. Les producteurs ne sont donc pas portés à semer ces cultures.
- les producteurs sèment généralement peu de céréales de printemps étant donné qu'elles génèrent un plus faible potentiel de revenu comparativement au maïs et au soya. Les céréales de printemps facilitent l'utilisation d'engrais verts et de repousses de céréales, après le battage, contrairement au maïs et au soya qui se récoltent plus tard en saison.

Fait à noter, les cultures intercalaires sont utilisées par une proportion semblable d'entreprises hors littoral (12 %) et dans le littoral (10 %). Ce type de couverture du sol peut s'intégrer aux cultures comme le maïs et le soya. Cependant, leur adoption est à ses débuts.

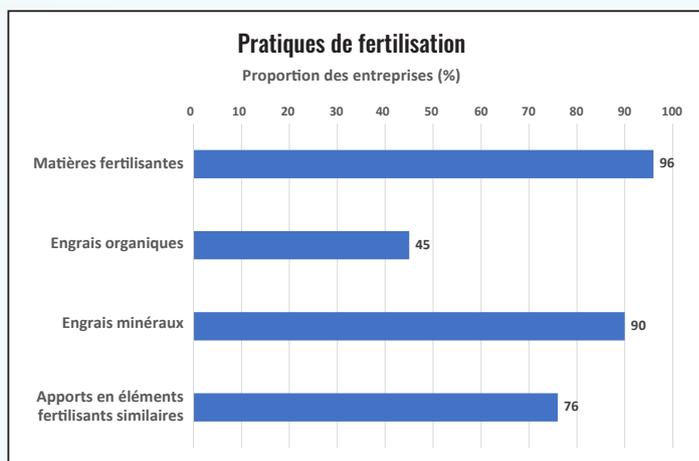
## 5.5 FERTILISATION

Que ce soit par l'utilisation d'engrais organiques ou minéraux, la fertilisation des cultures doit être considérée avec soin afin d'obtenir un équilibre entre les besoins optimaux des cultures et la gestion des risques pour l'environnement et la faune.

### Dans le littoral, pour les entreprises interrogées :

- 96 % épandent des matières fertilisantes
- 45 % épandent des engrais organiques
- 90 % épandent des engrais minéraux
- 76 % ont indiqué que les apports en éléments fertilisants, pour la même culture, sont similaires à ceux pour les parcelles situées hors du littoral

Nombre d'entreprises ayant fourni les informations :  
entre 72 et 84.



*Presque toutes les entreprises interrogées utilisent des matières fertilisantes dans le littoral. Les conditions présentes à cet endroit ne semblent pas avoir d'impacts sur les apports en éléments fertilisants par rapport à ce qui est appliqué pour la même culture hors littoral.*



## 5.6 PHYTOPROTECTION

La protection des plantes est indispensable à la rentabilité des cultures. En zone littorale, l'utilisation de pesticides pose un enjeu pour la qualité de l'eau et la faune qui s'y retrouve. En ce qui concerne les types de problèmes phytosanitaires, la pression des mauvaises herbes est plus forte en zone littorale que hors littoral. Les crues printanières importantes seraient en partie responsables par l'apport de graines de mauvaises herbes.

La lutte intégrée regroupe un ensemble de pratiques agricoles permettant de réduire au minimum les quantités de pesticides à utiliser : des pratiques de prévention (ex. : rotation des cultures), de diagnostic (ex. : dépistage), de méthodes alternatives (ex. : lutte biologique) et de techniques permettant de réduire les risques liés aux pesticides qui sont appliqués (ex. : choix de pesticides ayant un moindre risque environnemental).



### Lutte intégrée

#### **Pour toutes les superficies cultivées, pour les entreprises interrogées :**

- 40 % à 93 % utilisent une des méthodes préventives suivantes :
  - rotation des cultures (93 %)
  - cultivars résistants (58 %)
  - rotation des groupes de pesticides (56 %)
  - plantations favorables à la biodiversité (40 %)
- 19 % consultent le réseau d'avertissement phytosanitaire (RAP)
- 98 % effectuent un dépistage de mauvaises herbes, d'insectes et de maladies :
  - Un peu plus de 10 % font faire le dépistage par un conseiller agricole d'un club conseil en agroenvironnement ou un autre organisme privé n'effectuant pas la vente d'intrants
  - Près de 38 % réalisent le dépistage elles-mêmes
  - Environ 75 % font faire le dépistage par un conseiller dont l'employeur est un fournisseur d'intrants
- 15 % utilisent des contrôles mécaniques et 2 % des contrôles biologiques
- 9 % choisissent d'appliquer des pesticides à moindre risque
- 60 % des entreprises qui appliquent elles-mêmes des pesticides règlent le pulvérisateur au moins une fois par an
- 53 % utilisent des buses antidérives
- 15 % appliquent un traitement localisé des pesticides et 3 % font des traitements en bandes

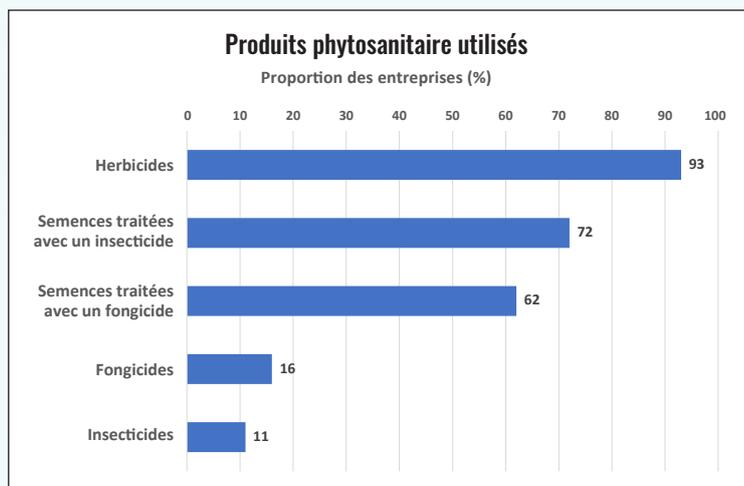
*Nombre d'entreprises ayant fourni ces informations : entre 73 et 81.*

## Pesticides

### Dans le littoral, pour les entreprises interrogées :

- 93 % utilisent des herbicides
- 16 % utilisent des fongicides
- 11 % utilisent des insecticides
- 72 % utilisent des semences traitées avec un insecticide
- 62 % utilisent des semences traitées avec un fongicide

Nombre d'entreprises ayant fourni ces informations : entre 79 et 82.



Presque la totalité des entreprises agricoles utilise au moins un type de pesticides en zone littorale. Étant donné que ceux-ci sont un enjeu pour la faune aquatique, particulièrement les insecticides, il serait pertinent de travailler avec les producteurs afin de réduire leur utilisation à un minimum tout en optimisant la rentabilité des cultures.

## 6. RENDEMENTS DÉCLARÉS

### Pour les entreprises interrogées :

- 41 % qualifient les rendements de maïs-grain supérieurs ou égaux en zone littorale à ceux obtenus hors littoral. La proportion est de 45 % pour le soya
- 59 % qualifient les rendements de maïs-grain en zone littorale inférieurs à ceux obtenus hors littoral. La proportion est de 55 % pour le soya
- En zone littorale, 54 % ont des zones de faible rendement récurrent
- Les variétés de maïs et de soya utilisées dans le littoral sont en moyenne 141 UTM moins élevées que celles utilisées hors littoral

Nombre d'entreprises ayant fourni ces informations : entre 69 et 82.

Bien que les questions relatives aux rendements visaient à recueillir des informations sur les rendements généralement obtenus, les résultats pour la saison 2019 peuvent avoir influencé les réponses des entreprises interrogées. La collecte de données a été réalisée principalement entre novembre 2019 et janvier 2020, peu après les récoltes difficiles à l'automne 2019.



## 7. GESTION DE L'EAU

La gestion de l'eau est à la fois importante pour la productivité des champs agricoles et pour l'habitat et la connectivité faunique. Pour l'agriculture, il est important d'évacuer l'eau le plus rapidement possible des champs au printemps pour pouvoir semer. Pour la faune, le libre écoulement des eaux dans les cours d'eau et les fossés facilite les déplacements des poissons du lac Saint-Pierre vers le littoral pour sa reproduction et son début de vie ainsi que son retour vers le lac.



### 7.1 OUVRAGES ET PRATIQUES LIÉS À LA GESTION DE L'EAU

**Dans le littoral, pour les entreprises interrogées :**

- 31 % ont installé du drainage souterrain dans leurs parcelles
- 29 % des superficies sont drainées
- 40 % ont réalisé des travaux de protection des berges (protection des sorties de drains et confluent des fossés) et 27 % du nivelage au cours des 5 dernières années
- 11 % et moins des entreprises ont réalisé d'autres ouvrages et pratiques pour la gestion de l'eau (ex. : doublage des drains, stabilisation des berges)

*Nombre d'entreprises ayant fourni ces informations : 83 ou 84.*

### 7.2 COURS D'EAU ET FOSSÉS

**Dans le littoral, pour les entreprises interrogées :**

- 86 % ont des cours d'eau qui traversent ou longent leurs parcelles :
  - La largeur moyenne déclarée de la bande de protection pour ces cours d'eau est de 3,2 m sur le replat du talus
  - La moitié indique ne pas avoir besoin d'un entretien des cours d'eau et l'autre moitié affirme le contraire
- 99 % ont des fossés qui traversent ou longent leurs parcelles :
  - La largeur moyenne déclarée de la bande de protection pour ces fossés est de 1,0 m
  - 44 % indiquent ne pas avoir besoin d'un entretien des fossés et 54 % affirment le contraire
  - La fréquence moyenne d'entretien des fossés est de 7 ans

*Nombre d'entreprises ayant fourni ces informations : entre 65 et 84.*

## 7.3 PONCEAUX

### Dans le littoral, pour les entreprises ayant des cours d'eau :

- 67 % déclarent avoir des ponceaux dont 82 % les jugent efficaces
- 167 ponceaux ont été déclarés dont 83 % sont jugés efficaces

Nombre d'entreprises ayant fourni ces informations : 67.

*Comparativement aux superficies hors littoral (données non présentées), les entreprises effectuent moins de pratiques et d'ouvrages liés à la gestion de l'eau en zone littorale (ex. : drainage souterrain, nivellement, protection des berges).*

*Presque toutes les entreprises interrogées ont des cours d'eau ou des fossés qui longent ou traversent les parcelles en zone littorale. Cinquante pour cent des entreprises indiquent que l'entretien des cours d'eau n'est pas requis. Cependant, les données relatives aux ponceaux indiquent que ce pourcentage devrait être plus élevé.*

## 8. INVENTAIRES FAUNIQUES ET MILIEUX NATURELS

Les milieux naturels sont importants particulièrement pour fournir des habitats fauniques et agir comme milieu filtrant pour l'eau. Au lac Saint-Pierre, plus de 28 % des superficies dans le littoral (8 000 ha des 28 800 ha) font déjà l'objet d'activités de conservation par des organismes spécialisés dans le domaine.



### Dans le littoral, pour les entreprises interrogées :

- 48 % ont des boisés
- 20 % ont des friches
- 18 % ont réalisé des aménagements fauniques comme des frayères et des bassins ou des marais pour la chasse
- 43 % ont aménagé des bandes permanentes de végétation pour protéger les plans d'eau
- 56 % ont des bandes naturelles situées, pour la grande majorité, le long des cours d'eau<sup>2</sup>
- 21 % ont fait faire récemment un inventaire faunique sur leur ferme

Nombre d'entreprises ayant fourni ces informations : entre 71 et 84.

*Une partie des superficies détenues par des entreprises agricoles en zone littorale demeurent des milieux naturels.*

<sup>2</sup> Ces données recourent celles présentées pour les bandes de protection.

## 9. MISE À JOUR DU PORTRAIT 2019

En 2022, une mise à jour du portrait 2019 est prévue. L'UPA profitera de l'occasion pour préciser certains éléments et identifier, s'il y a lieu, les tendances relativement à l'évolution des pratiques agricoles depuis 2019.

